

MÄERTERT-WAASSERBËLLEG



Commune
de MERTERT

AVIS DE PUBLICATION

Il est porté à la connaissance du public, qu'en sa séance du 24 janvier 2025 le conseil communal a abrogé le règlement-taxe relatif au prix de vente des repas sur roues du 22 décembre 2007.

Le texte de la délibération est à la disposition du public, à la maison communale, du 14 avril 2025 au 29 avril 2025 inclus.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,
Wasserbillig, le 11 avril 2025

Le Bourgmestre délégué,
Jos SCHUMMER



La Secrétaire pd,
Laurence FRIESS